

Dialogue sur les pays neufs de Gérard Bouchard et Michel Lacombe, Montréal, Boréal, 1999, 224 p.

Micheline Labelle

Volume 19, Number 1, 2000

Mouvements sociaux, enjeux institutionnels et démocratisation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/040216ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/040216ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (print)

1703-8480 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Labelle, M. (2000). Review of [*Dialogue sur les pays neufs* de Gérard Bouchard et Michel Lacombe, Montréal, Boréal, 1999, 224 p.] *Politique et Sociétés*, 19(1), 181–185. <https://doi.org/10.7202/040216ar>

Dialogue sur les pays neufs

de Gérard Bouchard et Michel Lacombe, Montréal, Boréal, 1999, 224 p.

Cet ouvrage pour le grand public s'inscrit dans la lignée des nombreux travaux portant sur la nation imaginée ou inventée et sur la construction politique des identités. Au cours d'un entretien dirigé par le journaliste Michel Lacombe, Gérard Bouchard vulgarise ses idées sur l'évolution identitaire des «collectivités neuves» des Amériques, d'Australasie et d'Afrique du Sud qui ont achevé leur révolution nationale. La perspective comparative lui permet d'illustrer les variations spatiales et temporelles de cette dynamique, de même que le rôle de l'État et le rôle des groupes sociaux, classes ou élites dans les conflits qui se trament autour des représentations mémorielles de la nation.

Les trois premiers chapitres explorent les processus d'appropriation matérielle, politique et symbolique à partir desquels se sont structurées les dites collectivités neuves, à la suite de la migration de peuplement. Avec le temps, colons et pionniers développent de nouvelles visions d'eux-mêmes comme Autres: «on commence à construire une culture... un imaginaire collectif... une identité collective». Plus tard, on parlera à ce sujet d'«ethnïcité», nous dit l'auteur (p. 29) et de «nation»: «chaque fois que les collectivités neuves en sont venues là, c'est toujours par le biais du concept de nation, emprunté à l'Europe, qu'elles ont essayé de se représenter et de se définir» (p. 31-32).

Le défi de ces sociétés sera de construire une impossible homogénéité, une impossible cohésion sociale en dépit des groupes exclus et subordonnés. Ce fragile sentiment national, ce sont les élites qui se donneront comme mission de l'édifier. Dans ce processus de *nation building*, les difficultés à

construire une représentation cohérente du passé varient selon les structures coloniales, les intérêts des acteurs, le type d'État, etc. La typologie introduite ici (mémoire inventée au Mexique, mémoire instantanée aux États-Unis, mémoire honteuse en Australie, mémoire trop longue au Canada français) dévoile une polarité identitaire: la rupture et la continuité.

Après la Cession, la société canadienne-française fait un choix de continuité «en se coulant dans le temps long de la tradition française» (p. 49) jusqu'au milieu du XIX^e siècle, puis il y a retour à la continuité (1840-1940). Dans cette dynamique, deux cultures de classe ne cessent de s'affronter, une culture savante et une culture populaire, productrices d'identités rivales et de projets différents. D'un côté, le projet de rupture des Patriotes, républicain, national, inspiré des modèles postrévolutionnaires français et américain, auquel le chapitre 5 est consacré. De l'autre, l'idéologie de la survivance, la culture des racines, le repli identitaire autour de l'alliance religion-ethnicité, dont les élites conservatrices seront les interprètes (chapitre 6). Une autre «volte-face vers la rupture» advient au milieu du XX^e siècle et «plusieurs signes donnent à penser que cet élan risque de ralentir» (p. 60). En effet, des 25 collectivités neuves recensées par Gérard Bouchard, le Québec est la seule, avec Porto Rico, à tergiverser.

Le chapitre 4 précise la méthode, soit le recours à l'histoire sociale et comparée, les postulats de base (la primauté des faits sociaux sur l'événement, l'angle du changement social et le refus du déterminisme) et s'arrête longuement sur les recherches démographiques menées dans la région du Saguenay. Dans les quatre derniers chapitres, Gérard Bouchard s'emploie à expliquer sa vision de la nation québécoise contemporaine comme «francophonie nord-américaine». Confrontée à la diversité induite par l'immigration internationale d'après la Seconde Guerre mondiale, la société québécoise se redéfinit. L'évolution identitaire franchit un seuil qualitatif, alors que l'identité canadienne-française cède le pas à l'identité québécoise et que les horizons de la francophonie nord-américaine s'ouvrent (idée imputée à l'influence de Guy Rocher) (p. 138). Les référents traditionnels éclatent comme dans la plupart des sociétés occidentales dont les modèles d'intégration à la société ou à la nation sont esquissés et mis en cause: jacobinisme et républicanisme, creuset, etc. Gérard Bouchard plaide nettement en faveur du pluralisme, défi de nos sociétés démocratiques, avant de conclure qu'un «objectif d'ethnicité zéro» (p. 164) est impossible et non souhaitable. Comment alors gérer cette contradiction inhérente à la quête de la cohésion sociale et au respect de la diversité?

Gérard Bouchard tente de se démarquer des conceptions ethnique et civique de la nation, l'une générant ethnicisme et exclusion, l'autre, appuyée sur un faux universalisme, entraînant le déni de la différence. Il prône plutôt une nouvelle articulation du couple nation-ethnicité: «redéfinir l'identité collective comme un mélange de particularismes ethniques, de traditions culturelles en interaction, de valeurs à caractère universel assorties d'un patrimoine, d'institutions, de symboles communs appelés à fonder à la

longue une **nouvelle ethnicité**, de nouveaux traits culturels, de nouveaux symboles, de nouvelles traditions qui caractériseraient la **nation québécoise**» (p. 164). Le rôle de l'État nation est de «fonder une communication, une appartenance, une capacité de solidarité» (p. 165). Au chapitre 9, intitulé «Se poser comme majorité», la nation québécoise est définie sur le «plan culturel» d'abord: «Je me réfère à la notion du Québec comme francophonie» (p. 171 et 182). Ce modèle inclut les Québécois d'origines diverses, dans un même ensemble linguistique et pluriculturel: «Est Francophone quelqu'un qui est capable de traiter, de communiquer en français, de participer à la nation ... quant à ceux ou celles qui n'ont aucune connaissance du français, ils restent selon moi des Québécois ... mais ce sont des Québécois marginaux et qui se sont installés eux-mêmes dans leur marginalité, de leur propre choix, et non par le fait d'une exclusion dont ils auraient été victimes» (p. 189).

La nation québécoise forme un «assemblage, une coalition de groupes ethniques»: Franco-Québécois, Autochtones, Anglo-Québécois, «communautés culturelles» (p. 183), qui doivent prendre leur place respective. Le rapprochement de ces constituantes repose sur une «politique des interactions, des partenariats». À long terme, une véritable appartenance québécoise, une cohésion, une identité nationale pourrait en résulter: «Chacun a le droit de préserver son identité, ses traditions, et le reste ... dans l'esprit d'une appartenance commune à la nation québécoise» (p. 177). Dans cette optique, la majorité a des responsabilités particulières et doit se «poser comme majorité généreuse». À cette fin, les historiens devront réviser l'histoire nationale: «on peut revoir le passé canadien-français dans un discours plus universel, qui lui donne plus de rayonnement»: il suffit de présenter la dynamique coloniale et impériale, de même que les liens de dépendance, dans une perspective comparée à laquelle seront sensibles les immigrants et les «Néo-Québécois», compte tenu de leur propre histoire (p. 199).

Idee intéressante que cette tentative de vulgarisation, mais à contenu variable, entrecoupé de trop de digressions, comme toute discussion libre d'ailleurs, et qui soulève certaines questions de fond. La notion de francophonie définie comme «environnement large, qui peut abriter la diversité culturelle» (p. 12) ne peut servir, pas plus que celle d'anglophonie, d'euro-péanité ou d'africanité (voir les débats contemporains au sein du panafricanisme), de référent fondateur à la «rupture» des peuples qu'espère Gérard Bouchard. Elle est un horizon certes, de solidarité, de coopération, non d'appartenance; elle renvoie à l'idée de communauté linguistique internationale, non de communauté politique nationale. Et d'ailleurs que faire de l'ensemble des francophones nord-américains hors Québec?

Les définitions des «collectivités neuves» comme n'étant pas des sociétés, parce que non organisées (p. 21), déconcerte. Les sociétés coloniales (*plural societies*, sociétés de plantation, etc.) sont structurées, hiérarchisées et déjà reliées en réseaux transnationaux autour de certains segments dispersés de leur population (marchands, missionnaires, fonctionnaires, militaires, esclaves, etc).

Les ambiguïtés sémantiques autour des notions de culture et d'ethnicité (souvent traitées comme équivalentes) abondent (p. 152, 165, 171, 210). La confusion en résulte, et Michel Lacombe le ressent bien, lui qui s'y perd un peu. Des expressions comme «la terre fait pousser la culture» (p. 28), les «trois composantes raciales de la population» (p. 53), le «tissu ethnique du Québec», ne sont pas des plus habiles. Et puis, l'ouvrage contient trop de certitudes. Par exemple, la vision d'une France ayant réglé ses comptes avec l'ethnicité, ayant vécu le XIX^e siècle à la citoyenneté et se réveillant soudain face à l'immigration des années 1950, est inexacte. Dans *La France imaginée*, Pierre Birnbaum vient d'illustrer le combat incessant autour de l'identité française que les frères ennemis (ultra-républicains et ultra catholiques) ne cessent de se livrer depuis la Révolution française, qu'il s'agisse de l'affaire Dreyfus ou de l'affaire du foulard. De même, la revendication identitaire des immigrants n'est pas nouvelle, pas plus que les interrogations sur l'identité nationale et les idéologies d'intégration de la «nouvelle immigration» ne surgissent après 1945. D'autres énoncés du type «l'intégration des immigrants se fait à la deuxième et troisième génération» (p. 190) sont de l'ordre du raccourci et font fi des voies complexes et contradictoires de l'intégration.

L'expression «se poser comme majorité» a de quoi heurter un public québécois d'origine autre que canadienne-française. De même penser les non-francophones comme des Québécois responsables de leur propre marginalité manque de nuances: on ne peut confondre les attitudes rhodésiennes avec celles des personnes pour qui la maîtrise du français, et son usage dans le marché du travail, constituent un obstacle pour toutes sortes de raisons et qui se perçoivent elles-mêmes comme victimes de discrimination linguistique. L'utilisation de la désignation de «communautés culturelles», couramment opposée à celle de «Québécois» dans la vie quotidienne et dans l'espace public, a été vivement remise en question au cours de la dernière décennie dans divers milieux, parce que participant d'une «idéologie différentialiste» intenable, en dépit des bonnes intentions qui ont présidé, en 1981, à son institutionnalisation étatique. Ses effets pervers sont nets en ce qui concerne, entre autres, la dichotomie: Québécois et communautés culturelles, toujours présente dans l'espace public et privé.

Enfin, si Gérard Bouchard se démarque de la convergence culturelle et de la culture publique commune (trop chargée de la pesanteur normative et identitaire associée à la majorité justement), il passe sous silence les débats autour de la notion de cadre civique commun (voir les textes du Conseil des relations interculturelles du Québec ou du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec). Le virage québécois vers la citoyenneté, fondé sur le pluralisme, la lutte à la discrimination, la participation sociale et politique, a tenté de faire reculer l'ethnicisation des uns et des autres, en se raffinant au cours de la décennie 1990. En comparaison, le discours de Gérard Bouchard s'avère encore captif de ce qu'il veut rejeter en axant surtout son projet sur la fabrication d'une «nouvelle ethnicité». Et s'il faut repenser la

nation politique (et non seulement sociologique) que la diversité met à l'épreuve, ce ne peut être de la seule responsabilité de la majorité. En ce sens, la reconnaissance publique de la diversité culturelle et identitaire (et des droits qui y sont associés) comme principe fondateur de la nation souveraine est peut-être plus importante que celle du «tissu ethnique» confectionné de ses quatre catégories ou agrégats fétichisés. De ce point de vue, l'ouvrage déçoit quelque peu, même s'il est inspiré d'une vision généreuse.

Micheline Labelle

Université du Québec à Montréal